



LA POSTE

PHIL@POSTE

Communiqué de presse

octobre 2018

Un don pour la CROIX-ROUGE française

Le 29 octobre 2018, La Poste émet un bloc de 3 timbres autour des 7 principes et valeurs humanitaires qui guident depuis toujours le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Poste reversera deux euros de don à la Croix-Rouge française, pour chaque bloc vendu.



Visuel d'après maquette/ disponible sur demande



Depuis 2006, ce sont plus de 22,5 millions d'euros qui ont été reversés par La Poste à la Croix-Rouge française, pour le financement de multiples actions internationales, nationales ou locales menées dans le domaine de la santé, de l'action humanitaire et sociale.

Le reversement de cette surtaxe a contribué à la mise en place de nombreux projets de la Croix-Rouge française dans des domaines d'activité divers, parmi lesquels peuvent être cités les exemples suivants :

- Déploiement de dispositifs itinérants partout en France avec Croix-Rouge sur Roues, structure multiservices allant au-devant des publics précaires qui n'ont pas les moyens de se déplacer dans les unités fixes de l'association ;
- Création d'espaces d'accueil dédiés aux patients et aux familles dans les établissements Croix-Rouge française, comme par exemple dans un EHPAD près de Béziers ;

- Concrétisation d'un projet pilote d'EHPAD à domicile à Sartrouville, qui pourra être déployé sur d'autres territoires ;
- Mise en place de transports adaptés aux personnes âgées et aux résidents de structures Croix-Rouge française, pour favoriser leur autonomie et maintenir le lien dans la vie de la cité tout en favorisant l'autogestion des actes courants de la vie, comme par exemple dans la région de Tours ou dans les Yvelines.

L'ensemble des projets mis en œuvre par la Croix-Rouge française sont présentés sur le site officiel croix-rouge.fr.

La Croix-Rouge française et Le Groupe La Poste travaillent ensemble à la création de produits philatéliques depuis 1914. L'émission de timbres à surtaxe par La Poste, mécanisme atypique de sollicitation de la générosité des Français, est un rituel que connaissent bien les acheteurs de beaux timbres et les collectionneurs thématiques.

Que fait la Croix-Rouge française avec 2 €... ?

- Elle procure 2 repas complets à des personnes vulnérables ;
- Elle sécurise une mère en lui donnant tout ce qu'il lui faut pour nourrir son bébé pendant une journée ;
- Elle distribue 6 couvertures de survie isothermes.

Un peu d'histoire...

Proclamés à Vienne en 1965, les sept principes fondamentaux révisés sont contenus dans les statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Humanité : Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, notre Mouvement s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité : Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir en priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité : Afin de garder la confiance de tous, le mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance : Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat : Il est un Mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité : Il ne peut y avoir qu'une seule société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité : Notre Mouvement, au sein duquel toutes les sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Guidée par ces sept principes, la Croix-Rouge française agit chaque jour auprès des plus vulnérables.

© La Poste – Croix-Rouge

Les infos techniques

Création du timbre Marianne : Yseult YZ DIGAN

Graveur : Elsa CATELIN

Conception graphique : PATTE & BESSET

Impression : héliogravure

Format du bloc : 130 x 85 mm

Format des timbres : 40 x 26 mm

Tirage : 280 000 exemplaires

Valeur faciale : 4,85 €
(Avec une surtaxe de 2 €)

Mentions obligatoires : Conception graphique : Patte & Besset. Timbre Marianne : création Yseult YZ Digan ; gravure Elsa Catelin

Les infos pratiques

Le timbre et la vignette LISA seront vendus en avant-première pendant les 3 jours du salon "TIMBRES PASSION-PÉRIGUEUX 2018" du vendredi 26 au dimanche 28 octobre à PÉRIGUEUX (24000), Salle de la Filature, de 9 h à 18 h, Chemin des Feutres du Toulon
En vente les vendredi 26 & samedi 27 octobre à **PARIS (75009)** boutique « **Le Carré d'Encre** », de 10 h à 18 h, 13 bis rue des Mathurins

A partir du 29 octobre 2018, il sera vendu dans certains bureaux de poste, à la boutique "Le Carré d'Encre", au Musée de La Poste, 21 avenue du Maine, 75015 Paris, par abonnement ou par correspondance à Phil@poste Service Clients Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09 et sur le site Internet www.laposte.fr/boutique.

Contact Presse Phil@poste



Maryline GUILLET

maryline.quilet@laposte.fr

Tél. 01 41 87 42 33 * 06 32 77 39 65